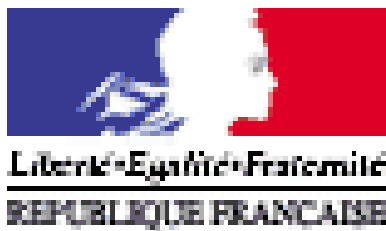


<http://www.rpvconseil.com/spip.php?article755>



Crédit Formation 2

- Rubriques - Fiscale -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2012

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants est un dispositif institué au profit des entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées en application des articles 44 sexies (entreprises nouvelles), 44 sexies A (jeunes entreprises innovantes), 44 octies et 44 octies A (entreprises implantées dans les zones franches urbaines) et 44 decies (entreprises implantées en Corse).

Ci-joint le B.O.I des impôts à consulter.

>

Post-scriptum :

documents © Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.